

ENGIE BIOZ

Je, soussigné,

Henri Jacquier, en sa qualité de président de l'Association Foncière de Sainte-Menehould, dont le siège social est domicilié à la mairie, place du Général-Leclerc, 51800 Sainte-Menehould, propriétaire de la parcelle ZT n°12,

Déclare accepter sans réserve l'offre suivante :

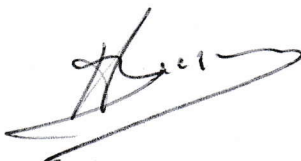
☒ **Signature d'une Promesse Unilatérale de Vente, sous conditions suspensives, portant sur la parcelle cadastrée ZT n°12 au prix de** **pour** l'emprise totale de 361 m².

Et reconnaît que la signature de la Promesse Unilatérale de Vente reprenant l'ensemble des dispositions essentielles de la lettre d'intention et permettant seule de finaliser les échanges devra intervenir par devant notaire dans le délai de six (6) mois.

Henri Jacquier

Mention manuscrite « Bon pour accord », date et signature

*Bon pour accord
le 12 Feb 2026*



**ASSOCIATION FONCIERE
DE SAINTE-MENEHOULD
51800 SAINTE-MENEHOULD**